

MAIRIE DE
37140 LA CHAPELLE-sur-LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 4 NOVEMBRE 2024

Date de convocation : 25/10/2024

Date d'affichage : 25/10/2024

Conseillers

en exercice : 15 L'an deux mil vingt-quatre, le quatre novembre, à vingt heures trente,
Présents : 9 le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni, en
Pouvoir : 0 séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses
Votants : 9 séances, salle de la mairie, sous la présidence de M. GUIGNARD Paul,
Maire

Etaient présents : M. GUIGNARD Paul, Mme GALET Florence, Mme MUREAU Nicole,
M. PETIBON Jacky, M. LEPILLIEZ Philippe, M. DRUGEON Francis, M. DELAUNAY Fabien,
Mme GANDRILLE Christine, M. de CHAMPS Hubert

Etaient excusés : M. SERVANT Dimitri, M. ALBERT Alexandre

Etaient absents : Mme BEGOUIN Gaëlle, Mme DESCORMIERS Cindy, Mme BEAUMARD Angélique,
M. DELETANG Grégory

M. de CHAMPS Hubert a été désigné secrétaire de séance.

DCM 2024-11-070

1.6. Commande publique - maîtrise d'oeuvre

Mission d'étude préalable portant sur la restauration de l'Eglise - proposition de l'ATELIER 27

Monsieur le Maire dépose sur le bureau une proposition de contrat d'étude portant sur le diagnostic global de l'Eglise Translation de Saint-Martin réalisé par l'ATELIER 27 après une visite sur place en juin 2024.

Cette étude préalable vise à effectuer le relevé, le diagnostic sanitaire et patrimonial, l'esquisse de restauration de l'Eglise ainsi que l'étude de l'aménagement des abords en vue du traitement des problèmes de l'humidité côté Sud, le long de la Loire.

Elle vise également à déterminer les travaux par ordre d'urgence.

Le Maire rappelle que l'Eglise est inscrite à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques.

Pour la présente mission, le coût de la maîtrise d'oeuvre est défini selon l'estimation du temps à passer pour chaque élément de mission et se décompose comme suit :

Recolement et relevés	: 10 620,00 € HT
Diagnostic et analyse	: 7 800,00 € HT
Programme de travaux	: 6 300,00 € HT
Frais de déplacement et repro	: 250,00 € HT

Soit un montant global de 24 970,00 € HT, soit 29 964,00 € TTC.

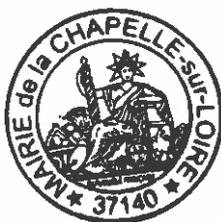
Monsieur le Maire propose de retenir cette offre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ▶ **DÉCIDE** de retenir l'offre de l'ATELIER 27 - 6 Quai Charles VII - 37500 CHINON pour un montant global de 24 970,00 € HT, soit 29 964,00 € TTC
- ▶ **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer ladite proposition
- ▶ **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2024 de la commune

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire,
de CHAMPS Hubert



Le Maire,
GUIGNARD Paul



Envoyé en préfecture le 06/11/2024

Reçu en préfecture le 06/11/2024

Publié le 06/11/2024

ID : 037-213700586-20241104-DCM_2024_11_070-DE

